

# Communiqué de presse

Disponible pour diffusion immédiate



## PREMIÈRE ACQUISITION POUR NATURE-AVENIR DANS LE CORRIDOR ÉCOLOGIQUE DE NICOLET

*Nicolet, 20 mars 2025* – L'organisme Nature-Avenir est heureux d'annoncer l'acquisition d'un premier terrain à Nicolet dans le but d'assurer sa conservation à perpétuité et ainsi consolider la connectivité des milieux naturels de la région nicolétaine.

La propriété concernée se situe au cœur d'un corridor écologique reliant les massifs forestiers de la ville de Nicolet, aux milieux riverains du lac Saint-Pierre. Composée d'un complexe de milieux humides et d'un milieu forestier, la propriété est propice à la présence du Pioui de l'Est, une espèce au statut préoccupant au Canada, étant donné que ce petit oiseau niche dans les milieux boisés et se nourrit d'insectes volants.

« L'acquisition de ce terrain contribue à renforcer la protection de ce corridor de déplacement prioritaire pour la connectivité des espèces fauniques et, par le fait même, la résilience climatique. L'entente légale signée entre Nature-Avenir et Lise & Suzanne Hébert à l'automne 2024 garantit ainsi la conservation perpétuelle de toute cette biodiversité présente sur ce territoire. Nous remercions chaleureusement les sœurs Hébert pour leur engagement dans la préservation de notre patrimoine naturel, ainsi que l'ensemble de nos collaborateurs qui ont permis la réalisation de ce projet, dont la Ville de Nicolet », mentionne Andréanne Blais, présidente du conseil d'administration de Nature-Avenir.

« Cette première acquisition dans le corridor écologique de Nicolet est vraiment un signe encourageant pour notre démarche alors que Nature-Avenir avait d'abord un mandat de sonder l'intérêt des propriétaires, voilà que deux de ceux-ci ont tout de suite entamé les démarches pour céder leur terrain. Je suis convaincue que d'autres imiteront ce geste ou voudront en savoir davantage sur la démarche », indique Geneviève Dubois, mairesse de Nicolet.

Rappelons que ce projet a été réalisé avec l'appui financier d'Environnement et Changement climatique Canada.

# Communiqué de presse

Disponible pour diffusion immédiate



## À propos de l'organisme Nature-Avenir

Rappelons que Nature-Avenir est un organisme ayant comme mandat d'assurer la conservation des milieux naturels présents sur son territoire d'action. L'organisme détient à ce jour un peu plus de 500 hectares de territoire en conservation et de nombreuses ententes de protection légales assurant la protection, la mise en valeur et la restauration de ces milieux naturels d'intérêt.

Renseignements :

**Karine Labelle**

Directrice à la conservation légale, Nature-Avenir

[info@natureavenir.org](mailto:info@natureavenir.org)

[www.natureavenir.org](http://www.natureavenir.org)